

Image not found or type unknown



Divorce déclarer au portugal

Par **jeninha**, le **13/02/2017** à **15:26**

bonjour,nje suis de nationalité portugaise ainsi que mon ex mari,je me suis mariée en France.rnje suis divorcée en 2001 en France aussirnsuite à des besoin d'état civil au Portugal, je m'étonne que mon divorce ne sois pas déclarer au Portugal.rnj'ai besoin urgent pour des besoin de succession que mon divorce sois déclarer au Portugal.rnque dois-je faire?

Par **amajuris**, le **22/02/2017** à **07:01**

bonjour,rnvous deviez, vous ou votre avocat, faire transcrire votre divorce sur l'état civil portugais sinon comment voulez-vous que l'état-cil portugais soit informé de votre divorce.rnsalutations